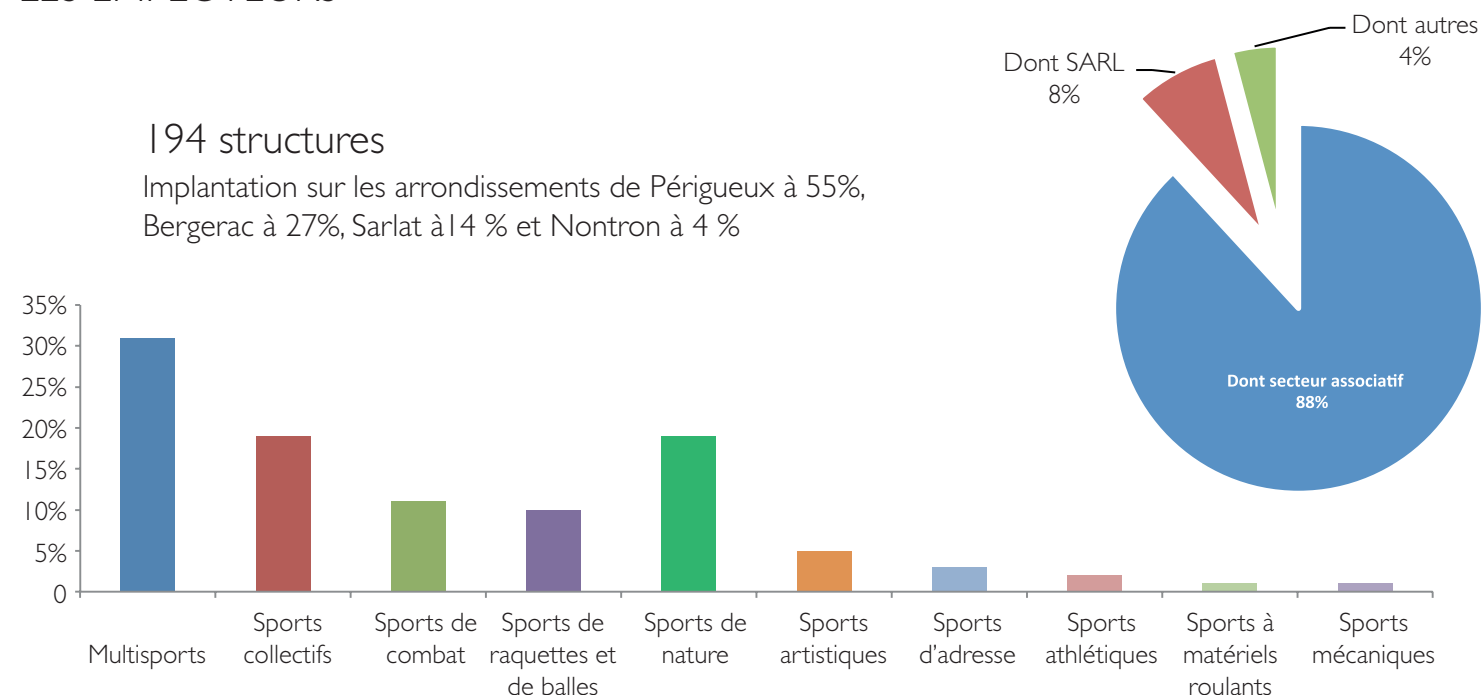


L'EMPLOI SPORTIF EN DORDOGNE

(Données concernant le secteur privé marchand et non marchand)

LES EMPLOYEURS

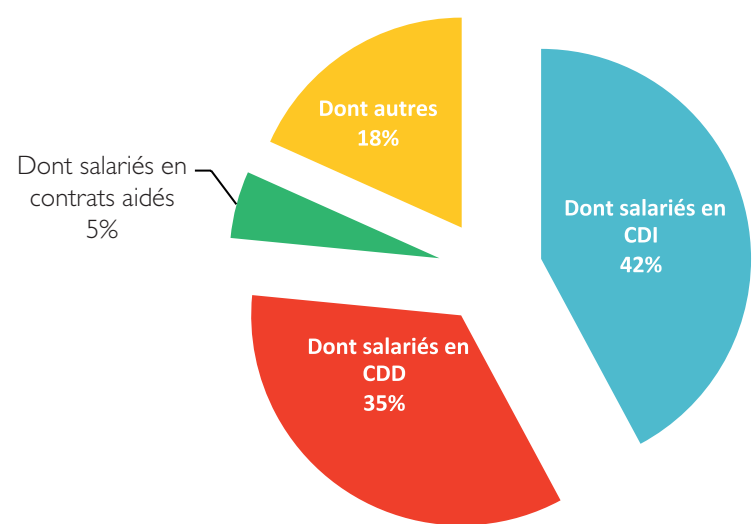


LE POIDS ECONOMIQUE

7 M€ de masse salariale

LES EMPLOIS

1 158 postes
503 salariés (340 ETP)



Extrait de l'étude réalisée par PSL 24 sur l'emploi sportif, source de données INSEE (DADS 2010)

Si la professionnalisation constitue indéniablement un facteur de développement, la démarche de création d'emploi peut parfois sembler complexe.

Choix d'une politique sportive, analyse de l'organisation de la structure, définition de profils de poste, détermination de moyens économiques et financiers à mobiliser, sélection des dispositifs d'aides à l'emploi, gestion des ressources humaines ... autant d'étapes à respecter et de points à étudier lors de la création d'un emploi.

Depuis fin 2010, en Dordogne, le Comité Départemental Olympique et Sportif, Profession Sport & Loisirs, la DDCSPP 24, le Conseil Départemental et Initiative Périgord ont mis en place un groupe d'échanges visant la promotion de l'emploi sportif. Ce groupe s'est étoffé avec l'arrivée d'Aquitaine Active et de Pôle Emploi.

Chacun des membres de ce groupe, à son niveau d'intervention, soutient les initiatives contribuant à l'émergence et à la pérennisation d'emplois dans ce secteur ; c'est donc naturellement qu'il leur a semblé indispensable de croiser leurs expertises respectives et de travailler ensemble.

Cette démarche collégiale aura contribué ces dernières années, en Dordogne, à faire de la branche du sport un secteur d'insertion professionnelle et de création d'emploi, mais également à faire du sport une activité prenant toute sa place dans le développement du territoire.



L'EMPLOI SPORTIF EN DORDOGNE

LES ACTEURS ET LES DISPOSITIFS
EN FAVEUR DE LA CREATION
ET DE LA CONSOLIDATION DES EMPLOIS

FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

FACTEUR D'INSERTION PROFESSIONNELLE

FACTEUR DE PROMOTION DES TERRITOIRES

TABLES RONDES - 16 JUIN 2015
CRE@VALLEE NORD - COULOUNIEUX CHAMIER





Le Gouvernement a fait de l'emploi sa première priorité. Cette action forte et déterminée se traduit par la mise en place de mesures aidées, Emplois d'Avenir, CAE, contrats de génération, «emplois CNDS» qui sont autant de dispositifs que l'État mobilise sur le terrain.

Dans le sport, la stratégie de l'Etat repose sur deux finalités :

- Promouvoir dans un cadre sécurisé et de qualité la pratique physique et sportive,
- Transmettre des valeurs de cohésion sociale, sens de l'effort, du progrès, du respect de l'autre, apprentissage des règles collectives, renforcement du lien social, mixité.

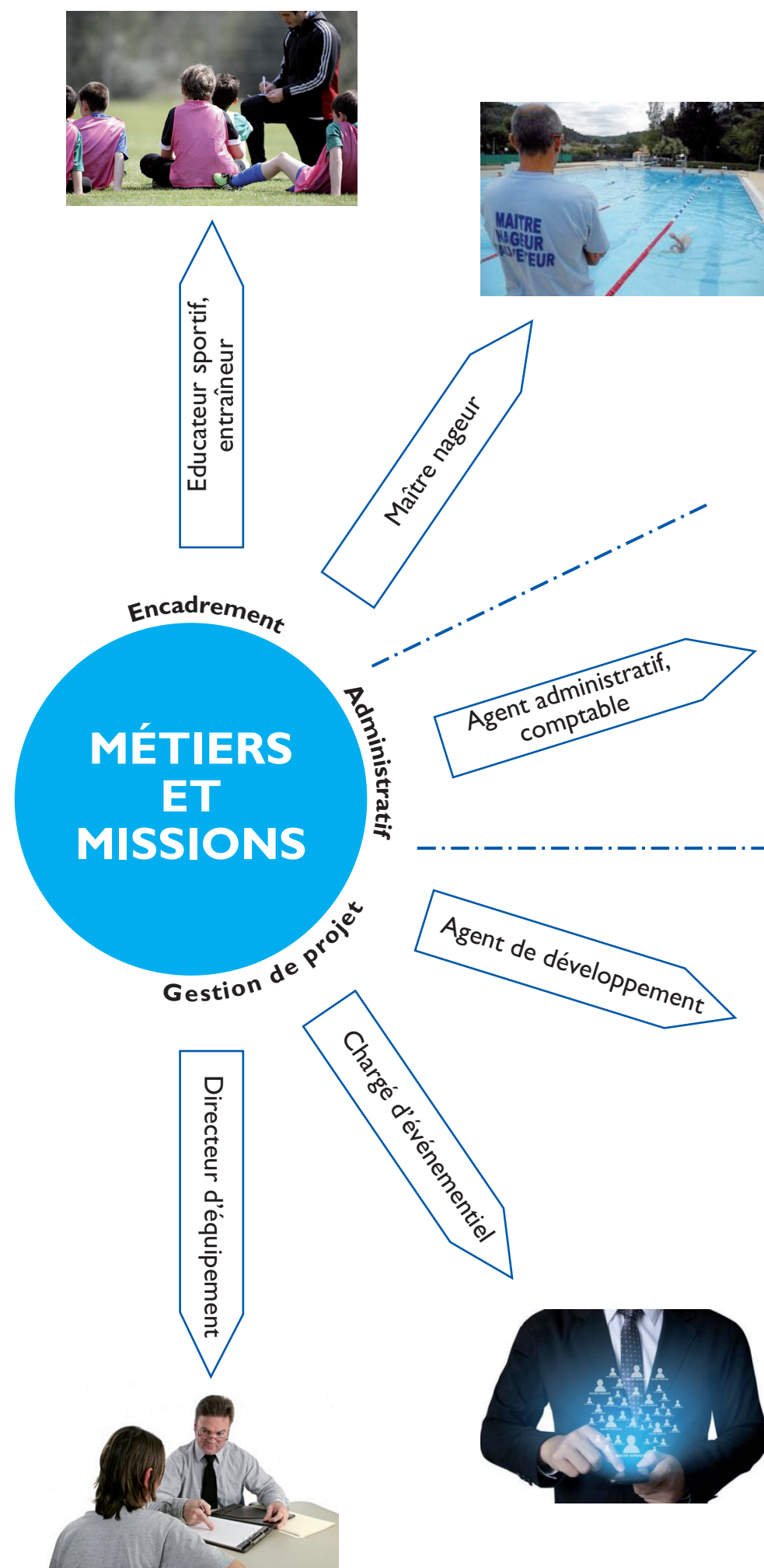
Par ses actions, l'Etat a pour ambition de tirer de l'encouragement à la pratique sportive, des bénéfices qui dépassent largement le seul domaine du sport : égalité des citoyens, prévention des risques sanitaires, intégration sociale des publics socialement défavorisés et des personnes handicapées, émancipation féminine, aménagement harmonieux du territoire, création d'emplois qualifiés déclarés et rémunérés.

Les actions de soutien à l'emploi sportif en faveur du secteur associatif se caractérisent par une exigence croissante de professionnalisme des acteurs salariés ou bénévoles. La professionnalisation du secteur sportif passe notamment par le soutien affirmé à l'emploi dans les associations sportives.

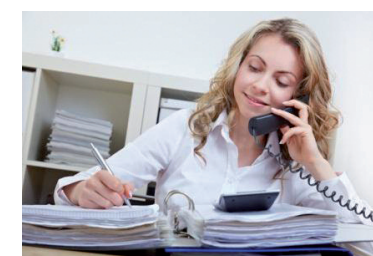
En Dordogne, l'Etat, le Conseil Départemental, le CDOS, Profession Sport & Loisirs, le Groupement d'Employeurs Sport Animation Loisirs Tourisme, le Dispositif Local d'Accompagnement, Aquitaine Active et Pôle Emploi ont joint leurs efforts pour apporter un soutien de qualité à la création, à la mutualisation, au suivi, au conseil et à la pérennisation des emplois sportifs.

Je souhaite que cette brochure vous apporte le témoignage et la compréhension du sens commun et de l'intérêt général porté par chaque dispositif.

Christophe BAY
Préfet de la Dordogne



Une diversité de métiers



Une nécessaire pluricom pétence

LES ACTEURS PÉRIGOURDINS MISSIONS ET DISPOSITIFS

